



<b>FICHE FAMILLE</b> <b>2021/2022</b> <u>Remplir obligatoirement une fiche</u> <u>par famille</u>	<u><b>A RENDRE</b></u> <b>Au plus tard le vendredi 2 juillet</b> dans la boîte aux lettres de la Mairie ou du restaurant scolaire
--	---

Nom de la famille : .....

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE**

PERE	MERE
<b>NOM</b> : ..... <b>Prénom</b> : ..... Adresse : ..... ..... Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : ..... Téléphone professionnel : ..... Employeur (nom et adresse) : ..... ..... N° CAF : ..... Quotient Familial : .....	<b>NOM</b> : ..... <b>Prénom</b> : ..... Adresse (si différente du père) : ..... ..... Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail : ..... Téléphone professionnel : ..... Employeur (nom et adresse) : ..... ..... N° CAF : ..... Quotient Familial : .....

NOM et Prénom des enfants inscrits à la cantine et au périscolaire	Date de Naissance

<b><u>FACTURATION</u></b>	
Prélèvement automatique pour la garderie périscolaire et la cantine	<input type="checkbox"/>
Règlement par chèque ou en espèce	<input type="checkbox"/>
<b>Dans le cas où les parents vivent séparément, les factures doivent être adressées :</b>	
à la mère <input type="checkbox"/>	au père <input type="checkbox"/>

**Pour les familles où les parents sont séparés :**

- Le père et la mère de l'enfant peuvent venir le chercher peu importe le jour et la semaine.
- Le père et la mère de l'enfant peuvent venir le chercher uniquement en fonction d'un planning précis (joindre le planning signé par les 2 parents). Dans ce cas-là, l'enfant ne sera pas remis au parent qui n'en n'a pas la garde cette semaine-là, même de manière exceptionnelle.

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION**

- Une fiche famille
- Une fiche enfant par enfant inscrit
- Assurance extra-scolaire responsabilité civile pour 2021/2022 de chaque enfant (possibilité de la remettre jusqu'à fin août)
- Coupon d'acceptation du règlement intérieur signé
- Mandat de prélèvement SEPA + RIB pour le prélèvement automatique   
en cas de nouvelle famille ou de changement de banque
- Numéro allocataire CAF
- Justificatif quotient familial si < 1220
- Avis d'imposition 2020 (pour les familles n'ayant pas de N° CAF)

Pour les familles qui souhaitent une double facturation (une pour le père et une pour la mère), chaque parent doit déposer :

- Toutes les pièces ci-dessus + le planning de garde annuel signé par les 2 parents

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, ainsi qu'au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27.04.2016 applicable depuis le 25.05.2018, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit à n'importe quel moment sur simple demande [via le formulaire de contact](http://www.mairie-taluyers.fr) du site internet [http://www.mairie-taluyers.fr/](http://www.mairie-taluyers.fr) ou par voie postale à : Mairie de Taluyers 160 rue de la Mairie 69440 TALUYERS, en joignant dans les deux cas une copie de votre carte d'identité.